



Programme de la Formation de Recyclage

Encadrement de Chantier - Sous-Section 4

Formation Amiante répondant aux objectifs fixés par l'Arrêté du 23 Février 2012 (R4412-139)

Contenu et Objectifs de la formation

Mettre à jour les connaissances du stagiaire en tenant compte notamment de l'évolution des techniques et de la réglementation

- ✓ Connaître les caractéristiques et propriétés de l'amiante et ses effets sur la santé, notamment les effets cancérigènes et l'effet synergique du tabagisme
- ✓ Connaître les exigences de la réglementation relative à l'interdiction de l'amiante et à la prévention du risque amiante et des autres risques afférents aux interventions sur les matériaux amiantés (risques électriques, risques chimiques, chute de hauteur...) : notamment protection des travailleurs, dispositions relatives à la surveillance médicale et à l'information personnelle des travailleurs, droit de retrait en cas de danger grave et imminent
- ✓ Connaître la réglementation relative à l'élimination et au transport des déchets amiantés
- ✓ Connaître les produits et dispositifs susceptibles de contenir de l'amiante
- ✓ Connaître les modalités d'identification des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante
- ✓ Être capable de transmettre aux opérateurs l'information sur la prévention des risques liés à l'amiante
- ✓ Connaître les limites d'efficacité des EPI, y compris les facteurs de protection assignés, et les durées de port en continu recommandées

Connaître le risque amiante et les réglementations et normes applicables

- ✓ L'identification du danger amiante
- ✓ Les exigences réglementaires et normatives
- ✓ Les documents exigibles lors de toute intervention
- ✓ Rapports de repérages avant travaux réalisés suivant les exigences des 7 domaines d'activité définis par :
 - ✗ Le décret du 09 mai 2017 et ces arrêtés d'application
 - ✗ La norme NFX 46-020 et son fascicule d'interprétation FDX 46-041 (immeubles bâtis)
 - ✗ La norme NFL 80-001 (aéronefs)
 - ✗ La norme NFF 01-200 (matériel ferroviaire)
 - ✗ La norme NFX 46-100 (navires et engins flottants)
 - ✗ La norme NFX 46-101 (équipements et installations industrielles)
 - ✗ La norme NFX 46-102 (génie civil et V.R.D)
- ✓ Analyse critique des documents et leur utilisation dans le cadre de l'évaluation des risques

Assurer la mise en œuvre des mesures de prévention définies par l'encadrement technique

- ✓ Organisation de la prévention sur le chantier
- ✓ Application, respect et suivi du mode opératoire

- ✓ Application des procédures de maintien de l'efficacité des moyens organisationnels et techniques dans toutes les phases opérationnelles à l'installation du chantier
- ✓ Gestion des situations d'urgence

Assurer la transmission des informations concourant à la pérennité de la démarche de prévention

- ✓ Expliquer et savoir transmettre aux opérateurs le savoir-faire afin de leur faire appliquer et respecter les méthodes, modes opératoires et procédures
- ✓ Assurer la remontée des informations et écarts à l'encadrement

Les points suivants font notamment l'objet de mises en situation sur plate-forme pédagogique :

- ✓ Les méthodes de réduction d'émission de fibres d'amiante et les procédures de contrôle
- ✓ Les procédures de décontamination du personnel et des équipements
- ✓ La mise en œuvre des moyens permettant d'assurer les conditions optimales d'aérodynamisme de chantier
- ✓ Les procédures d'entrée et de sortie de zone confinée
- ✓ Être capable de s'assurer de la mise en œuvre des équipements de protection collective adaptés en fonction des conditions et des caractéristiques particulières du travail
- ✓ Assurer l'application des consignes et des savoir-faire relatifs aux conditions d'utilisation et de maintenance de ces équipements, notamment leur entretien et leur remplacement
- ✓ Être capable de choisir des EPI adaptés
- ✓ Assurer l'application des consignes et des savoir-faire relatifs aux conditions d'utilisation et de maintenance de ces équipements, notamment leur entretien et leur remplacement.
- ✓ Être capable de faire appliquer les procédures de conditionnement, d'étiquetage, de stockage, d'évacuation, de transport et d'élimination des déchets
- ✓ Connaître les situations d'urgence et être capable d'identifier toute situation anormale, notamment accident ou intoxication. Être capable de définir la conduite à tenir dans ces situations et de la faire appliquer

NORRAC

Organisme de Formation Certifié

Société par Actions Simplifiée au capital de 53.000.00 € - RCS AIX 417 529 781 - SIRET 417 529 781 00078
Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 93 13 13073 13 auprès du préfet de région de Provence Alpes Côte d'Azur

Siège social : 22 rue Gustave Eiffel - La Verdière 1 - 13880 VELAUX

Tel : 04 42 740 100 - Contact : norrac@norrac.fr - Site internet : www.norrac.fr

Durée

1 jour (7 heures)

Validation de la formation

Evaluation théorique et pratique des acquis et remise d'une attestation de compétence individuelle justifiant l'acquisition des connaissances

Pédagogie

- ✓ Exposés étayés par des diaporamas, des films, des exercices, des études de cas. Questions réponses
- ✓ Mise en situation sur une plate-forme pédagogique

Nombre de stagiaires

10 personnes maximum conformément à la législation

Public

Encadrement de chantier sous-section 4
A réaliser au plus tard 3 ans après la formation précédente

Prérequis

- ✓ Avoir plus de 18 ans
- ✓ Fournir un avis d'aptitude médicale au poste de travail
- ✓ Maîtriser la langue française à l'oral et à l'écrit
- ✓ Fournir l'Attestation de Compétence de la formation précédemment suivie

Modalités et délais d'accès

Les dates :

Merci de consulter notre calendrier sur notre site internet (Catalogue des formations (mp-formation.fr))

Démarches :

2 possibilités :

- ✓ Faire une demande de devis en ligne et nous le renvoyer signé et tamponné, accompagné des documents des prérequis
- ✓ Nous contacter par téléphone pour obtenir une fiche d'inscription et nous la retourner signée et tamponnée, accompagnée des documents des prérequis

Délais d'accès :

Possibilité de s'inscrire jusqu'à J-1 de la formation voulue sous réserve de disponibilité et sous réserve de réception du bulletin d'inscription pendant les horaires d'ouverture

Délais de réponses moyen :

Réponse sous un jour ouvré

NORRAC

Organisme de Formation Certifié

Société par Actions Simplifiée au capital de 53.000.00 € - RCS AIX 417 529 781 – SIRET 417 529 781 00078
Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 93 13 13073 13 auprès du préfet de région de Provence Alpes Côte d'Azur

Siège social : 22 rue Gustave Eiffel - La Verdière 1 - 13880 VELAUX

Tel : 04 42 740 100 - Contact : norrac@norrac.fr - Site internet : www.norrac.fr